

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Élysée,
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 14 avril 2022

LE SECRETARIAT GENERAL

Réf. 2022/04/63 DB/ET/NC

OBJET : Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

L'heure est grave. Voilà maintenant plus de deux ans que notre pays fait face à la pandémie de la Covid, laquelle même si elle semble s'estomper ces derniers mois, n'en a pas pour autant totalement ébranlé notre système de santé. Le constat que la Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé dressait en octobre dernier dans une précédente lettre ouverte à votre adresse, est plus que jamais d'actualité. En effet, les mesures que la Fédération FO-SPS demandait, s'avèrent encore plus urgentes aujourd'hui, en particulier sur la mise à niveau des effectifs de nos structures sanitaires et sociales et médico-sociales.

Les revendications que nous portons à ce sujet demeurent intactes et ne peuvent rester sans réponse de votre part ou de celle de votre gouvernement. Nous revendiquons avec détermination la création de 200 000 postes dans les EPHAD et les établissements sanitaires.

Depuis lors, des décisions unilatérales et déclarations obligent notre Fédération à vous interpeller sur d'autres sujets, à savoir la retraite future des personnels de la fonction publique hospitalière, les conditions de travail, certaines primes ou indemnités. Sur ce dernier point, plusieurs dispositions réglementaires ont été prises sans concertation et /ou négociation préalable des organisations syndicales représentatives : prime mensuelle « soins critiques » aux (seuls) infirmiers et cadres de santé travaillant en services de réanimation, majoration (sous certaines conditions) de l'indemnisation des heures supplémentaires, ... Tout comme la prime dite grand âge, réservée aux (seuls) aides-soignants ou encore la prime urgence réservée à ce secteur, ces mesures divisent plus qu'elles ne rassemblent les professionnels au sein d'un même service ou secteur en excluant des agents qui pourtant sont éprouvés par des conditions de travail dégradées dans un contexte de crise sanitaire profonde qui dépasse désormais la seule pandémie !

Il est désormais temps de régler définitivement ces inégalités en élargissant grandement les bénéficiaires de ces primes tout comme le complément de traitement indiciaire de 183 € aux quelques agents de la fonction publique hospitalière qui en sont encore exclus.

Monsieur le Président, la Fédération FO-SPS vous engage à répondre aux attentes des personnels qui, au quotidien, ne faiblissent pas et font encore tenir debout notre système de

santé publique et par-delà l'accueil et la prise en charge dans les structures et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics, piliers de notre République.

Il en va de même des droits à la retraite des fonctionnaires hospitaliers et la Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé ne peut admettre tout propos qui tendrait à vouloir reconsidérer l'âge de départ à la retraite ou le calcul à la baisse des niveaux de pensions.

Pour la Fédération FO-SPS, 63, 64 ou 65 ans pour faire valoir ses droits, c'est non, car incompatible avec la pénibilité de nos métiers et des annuités exigées pour une retraite à taux plein. Déjà nombre d'hospitaliers sont en situation d'inaptitude ou de reclassement médical avant d'atteindre l'âge légal de départ à la retraite. C'est pourquoi, un allongement serait inacceptable pour FO-SPS.

Tous les personnels travaillant aux lits des malades doivent pouvoir bénéficier de la catégorie dite « active », son élargissement à d'autres catégories professionnelles doit être considéré.

Allonger encore, ne serait-ce que d'une seule année, l'obligation de travail pour pouvoir enfin partir à la retraite ferait peser un grave danger tant sur l'intégrité physique des agents que sur le niveau de leurs pensions de retraite, sans compter l'impact sur le fonctionnement des établissements déjà particulièrement fragilisés et affaiblis.

Le volet carrières et rémunérations du Ségur de la santé, que nous avons signé, doit encore se conclure sur plusieurs mesures. Sans en amoindrir l'importance, ce protocole n'en reste pas moins qu'un point d'étape qui ne règle pas toutes les questions que nous venons d'exprimer et qui doit se poursuivre avec la révision des grilles des agents administratifs, techniques et ouvriers.

Sur ces dossiers, l'exaspération des personnels est à son paroxysme et la Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé ne lâchera rien, que chacun en soit certain. L'heure est grave, nous attendons des faits et pas des promesses !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

